

### 3. Volaille IP-SUISSE

2023



Nom	Prénom	N° Agrosolution
Adresse	NP	Lieu
Téléphone Annoncé      Non annoncé	N° BDTA	N° cantonal d'expl.

Statut:

- rempli
- pas rempli
- pas contrôlé
- pas applicable
- existant

<b>Genre de contr.</b>	<input type="checkbox"/> Notification	
	<input type="checkbox"/> Avertissement	
	<input type="checkbox"/> Exclusion	
<input type="checkbox"/> Annoncé		
<input type="checkbox"/> Non annoncé		

### 1.2 Exigences de base

1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PER	<input type="checkbox"/>	En cas de non-respect, noter la/les raison(s) sous « Remarque »
-------	---	--------------------------	---

### 2.0 Exigences label pour l'ensemble de l'exploitation

2.0.1	Plus de 10% des engrais de ferme produits sont utilisés sur l'exploitation (lisier, fumier, compost, etc.)	<input type="checkbox"/>	
-------	--	--------------------------	--

### 3.1 Exigences du label pour la volaille

3.1.1	Les aliments médicamenteux ainsi que les médicaments ne sont utilisés que sous strict contrôle vétérinaire	<input type="checkbox"/>	
3.1.2	Les animaux ont constamment de l'eau fraîche à disposition	<input type="checkbox"/>	
3.1.3	L'intensité lumineuse correspond au minimum à 15 Lux dans l'aire d'activité (lumière du jour)	<input type="checkbox"/>	
3.1.4	Les traitements médicamenteux doivent être consignés dans le journal des traitements ou le rapport d'engr. (motif, médicament, date)	<input type="checkbox"/>	

### 3.3 Poulets d'engraissement Nombre de places label:

3.3.1	Les poulets, la halle ainsi que les installations d'aliment. sont propres	<input type="checkbox"/>	
3.3.2	Tous les animaux remplissent les exigences SST et ont un parcours herbeux à disposition	<input type="checkbox"/>	
3.3.3	Pour la production sous label, seul un aliment de moulins reconnus peut être utilisé	<input type="checkbox"/>	Fournisseur d'aliment : .....

### 3.4 Dindes Nombre de places label:

3.4.1	Les dindes, la halle ainsi que les installations d'aliment. sont propres	<input type="checkbox"/>	
3.4.2	Exigences SST respectée	<input type="checkbox"/>	
3.4.3	Exigences SRPA respectée	<input type="checkbox"/>	
3.4.4	La surface du parcours herbeux est au min. 2 fois plus grande que la surface du bâtiment	<input type="checkbox"/>	
3.4.5	Pour la production sous label, seul un aliment de moulins reconnus peut être utilisé	<input type="checkbox"/>	Fournisseur d'aliment : .....

### Remarques

<input type="checkbox"/>	Le/la producteur/trice renonce au contrôle et <b>sort du programme IPS volaille</b> , il reste cependant membre et reçoit les vignettes AQ-viande et SUISSE GARANTIE (pour autant qu'il existe un contrôle des exigences de base valable, réalisé durant les 4 dernières années).
<input type="checkbox"/>	Le /la producteur/trice renonce au contrôle et <b>sort du label IP-SUISSE, AQ-viande et SUISSE GARANTIE incl. !</b>

Le/la producteur/trice certifie par sa signature son auto-déclaration et atteste avoir pris connaissance du protocole de constat. Le producteur a donné accès à tous les animaux label (lieu de détention) au contrôleur. Le producteur peut exiger un nouveau contrôle par l'organisme de contrôle compétent, ceci dans les 3 jours ouvrables. Les éventuelles autres remarques sont l'affaire du mandant.

Date du contrôle	Heure de fin du contrôle	Signature du/de la producteur/trice	Signature du contrôleur N° natel:	Identification de l'organe de contrôle